



**MINISTÈRE
DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 juin 2020

DEVELOPPEMENT DE L'AIDE INDIVIDUELLE A LA PRATIQUE SPORTIVE : LES CHEQUES-VACANCES

Le ministère des Sports travaille depuis plusieurs semaines à un plan de relance du sport pour venir en aide à ce secteur qui, comme d'autres, va payer un lourd tribut à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie du Covid-19. L'enjeu de ce plan sera notamment d'ouvrir de nouveaux horizons pour non seulement remettre les Françaises et les Français en mouvement, mais également soutenir la filière, les clubs et associations fortement impactés par cette crise sans précédent.

C'est dans ce cadre que la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, et Frédéric Vigouroux, président du Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), ont échangé ce jeudi 4 juin afin d'engager des actions communes et concrètes visant à développer l'aide individuelle à la pratique sportive.

Le ministère des Sports et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances souhaitent notamment augmenter significativement le nombre de professionnels du tourisme et des loisirs mais aussi des associations sportives acceptant les Chèques-Vacances afin d'en amplifier l'usage pour la pratique sportive.

Le Chèque-Vacances est une solution de paiement nominative, financée par les employeurs, les CSE, les COS/CAS, les amicales du personnel et les collectivités locales sur la base de critères sociaux, qui permettent à leurs bénéficiaires - salariés, agents de la Fonction Publique et administrés des collectivités locales – de régler tout ou partie des dépenses liées aux loisirs sportifs mais aussi aux adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs partout en France.

En 2019, 18 500 associations sportives sur 360 000 ont accepté le Chèque-Vacances en paiement. Et 78 millions d'euros sur 1,7 milliard de volume d'émission des Chèques-Vacances ont été utilisés pour la pratique sportive.

Autant de perspectives d'évolutions pour le mouvement sportif que Roxana MARACINEANU entend mobiliser sur ce créneau. Ainsi, des actions seront menées ces prochaines semaines pour mieux faire connaître et promouvoir les Chèques-Vacances auprès des clubs et des associations afin d'élargir l'utilisation de cet outil comme mode de règlement, que ce soit pour les offres de stages et activités sportives de l'été ou en prévision de la rentrée sportive 2020-2021.

Les bénéficiaires de Chèques-Vacances de l'ANCV seront également informés de manière plus systématique sur les usages sportifs qui peuvent être réservés aux Chèques-Vacances.

Service de la communication de l'ANCV

Tél : 06.72.81.87.79
Mél : mdroin@ancv.fr

Secrétariat Presse Cabinet de la Ministre

Tél : 01 40 45 90 15
Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr